

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

DATE CONVOCATION

7 MAI 2019

DATE D’AFFICHAGE

22 MAI 2019

EN EXERCICE : 22

PRESENTS : 15

VOTANTS : 21

L’an deux mille dix-neuf

Le seize mai à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BARRACHIN - MAIRE

Etaient présents : M. Stéphane AVRON - Mme Anne-Claire PETIT – Mme Sémillia GHOUL – M. Patrice SOYER – M. Jean-Marie ROBY - M. Jean-Pierre GERARDIN – M. Jacques MATTE – M. Bernard DIEU - Mme Catherine MILLET - M. Marc PERNELLE – M. Bernard BOUTILLIER - Mme Sophie COURTIER – M. Christophe DAHAN - Mme Sandra BALLABENE.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CAPPUCETTI à Monsieur Jean-Pierre GERARDIN.

Madame Marie-Josée SAVIN à Monsieur Christophe DAHAN.

Madame Irina MATVIICHINE à Monsieur Bernard DIEU.

Madame Nlandu NTALU MBIYA à Madame Anne-Claire PETIT.

Monsieur Guillaume CHARBONNEL à Monsieur Stéphane AVRON.

Madame Justine BESSON à Monsieur Jean BARRACHIN.

Absente : Mme Sophie DUTOT.

Monsieur le Maire a procédé à l’appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Jacques MATTE a été nommé Secrétaire, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 16 Mai 2019 a été adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de rajouter à l’ordre du jour le tirage au sort sur les listes électorales pour la désignation des jurés d’assises 2020, étant précisé que les mesures de publicité ont été effectuées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

ACCEPTE de procéder au tirage au sort pour la désignation des jurés d’assises 2020.

N° 2019.05.16./01

5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS : FORMATION DU JURY CRIMINEL POUR L’ANNEE 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les jurés d’assises sont désignés par tirage au sort sur les listes électorales. La liste préparatoire du Jury Criminel doit comporter neuf noms.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de Procédure Pénale et notamment son article 260 et A.36-12 ;

VU la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, portant réforme de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le jury d’assises ;

VU l’arrêté préfectoral n° 2019 CAB 16, relatif à la formation du Jury Criminel pour l’année 2020,

APRES avoir procédé à la désignation des 9 personnes pour la liste préparatoire du jury criminel par tirage au sort sur les listes électorales,

DIT que les personnes tirées au sort sont :

	NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
1	M. KONEY Gérald	07/11/1976	32 rue de Mortry – 77390 GUIGNES
2	Mme MEURANT Nicolle épouse PONCY	23/02/1934	20 rue de Meaux – 77390 GUIGNES
3	Mme DAMONDE Carole épouse AROLES	06/01/1982	2 Bis Impasse Laurent Lecointre – 77390 GUIGNES
4	M. RENAUD Jean-Philippe	18/12/1964	38 rue Saint Nicolas – 77390 GUIGNES
5	Mme D'ALFONSO Marchella	16/10/1975	6 rue Saint Nicolas – 77390 GUIGNES
6	M. BALOGE Joseph	26/06/1963	40 rue des Alouettes – 77390 GUIGNES
7	M. AGBOKOU Kouami	18/01/1964	85 rue Clément Ader – 77390 GUIGNES
8	M. VANHAELEWYN Nicolas	29/03/1972	13 rue du Stade – 77390 GUIGNES
9	Mme FONTANET Céline	30/03/1979	18 Ter rue de Meaux – 77390 GUIGNES

N°2019.05.16/02

1.7 – ACTES SPECIAUX ET DIVERS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX REPARATOIRES DU GROUPE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux réparatoires pris en charge par notre assurance dommage d'ouvrages doivent être exécutés en juillet prochain, en période hors scolaire.

1) Affaissement de l'enrobé cour élémentaire nécessitant :

- La dépose du bassin existant, avec terrassement général de la zone.
- La mise en place d'un nouveau bassin de rétention.
- La reprise du remblai et de la chaussée y compris la réfection des réseaux enterrés.

2) Affaissement de l'enrobé cour maternelle nécessitant la réfection de la chaussée

- Un diagnostic et une mise en concurrence ont été réalisés par l'expert de notre assureur et le choix de l'entreprise a été proposée.

Considérant l'urgence pour réaliser ces travaux, et la compétence de la Communauté de Communes en matière d'assainissement,

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour effectuer les travaux réparatoires du groupe scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

- ACCEPTE de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour les travaux réparatoires pour un montant de 265 198,73 € HT (comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre et le contrôle technique) Soit un total TTC : 318 238,48 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération.

N° 2019.05.16/03**7.5 – SUBVENTIONS : REAMENAGEMENT DU 11 RUE DE PARIS : BATIMENT DESTINE AUX SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'étude de faisabilité pour le réaménagement du bâtiment communal au 11 rue de Paris destiné aux services techniques et expose le plan de financement prévisionnel.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 avril dernier, donnant un avis favorable à ce projet.

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2019.

Il est proposé de solliciter des subventions :

Coût HT		Financement HT	
		Total des demandes de subventions	482 457,20 €
Coût des travaux sur le bâtiment	511 366,50 €	Etat DSIL 2019	
		Subventions Département et Région	
Travaux extérieurs (clôture portail enrobés)	45 205,00 €	Autofinancement	120 614,50 €
Bardage	46 500,00 €		
Total HT	603 071,50 €	Total HT	603 071,50 €
TVA 20 %	120 614,30 €	Financement TVA	120 614,30 €
TOTAL TTC	723 685,80 €	TOTAL TTC	723 685,80 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE (dont 3 Abstentions : M. Bernard BOUTILLIER – M. Christophe DAHAN – Mme Marie-Josée SAVIN)

- SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

- APPROUVE le plan de financement du projet de réhabilitation du bâtiment technique 11 rue de Paris.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir engager les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention, dès que le dossier sera réputé complet.

N° 2019.05.16/04**7.5 – SUBVENTIONS : AMENAGEMENT D'UN CITY STADE.**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un city stade situé à proximité des terrains actuels du stade.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement, il est proposé de solliciter des subventions :

Coût HT		Financement HT	
Création de la plateforme	23 500 €	Demande de subvention	43 128 €
Travaux préparatoires terrassement et couche de surface	30 410 €	Etat DSIL 2019	
Fournitures de la structure multisports		Autofinancement	10 782 €
Total HT	53 910 €	Total HT	53 910 €
TVA 20 %	10 782 €	Financement TVA	10 782 €
TOTAL TTC	64 692 €	TOTAL TTC	64 692 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.
- APPROUVE le plan de financement du projet de city stade.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir engager les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention, dès que le dossier sera réputé complet.

N° 2019.05.16/05

5.7 - INTERCOMMUNALITE : ADHESION DES COMMUNES DE BOURRON MARLOTTE ET BOIS-LE-ROI AU SDESM (SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE).

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2019-10 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bourron-Marlotte et Bois-le-Roi,

Vu le courrier du Président du SDESM reçu le 4 mai 2019.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes de chaque collectivité adhérente du SDESM disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification par le Syndicat pour se prononcer sur cette demande. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE l'adhésion des communes de Bourron-Marlotte et Bois-le-Roi au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

N° 2019.05.16/06

8.5 – POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT : AVIS SUR LE PROPOSITION DE VENTE DE L'OPH77 AUX LOCATAIRES DES LOGEMENTS SOCIAUX RUE DES NOISETIERS.

Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous du 29 avril dernier avec les services de l'OPH77 au sujet de la proposition de vente aux occupants des logements sociaux situés rue des Noisetiers (soit 13 logements et 12 pavillons).

- Conformément aux dispositions légales, le droit au maintien dans les lieux pour tout locataire ne souhaitant pas acquérir le logement qu'il occupe sera respecté. Aucune incitation à libérer leur logement ne leur sera adressée par l'OPH77.

- Lors de la libération d'un de ces logements, le bien sera proposé conformément à la Loi ELAN, en priorité à tous les locataires du parc social, gardiens de l'oph77 et personnes physiques respectant les plafonds de ressources accession sociale.

Comme évoqué avec l'OPH77, les 12 pavillons situés du 1 au 23 rue des Noisetiers sont occupés actuellement par le SDIS ; ces derniers ne peuvent être vendus à une personne morale.

Ces pavillons seront donc commercialisés uniquement si le SDIS les restitue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DONNE un avis favorable à l'OPH77 pour les propositions de vente des 13 logements sociaux rue des Noisetiers à Guignes.

N° 2019.05.16/07

9.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : INFORMATIONS DIVERSES.

Contournement de Guignes (RD 619) :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil du courrier transmis par les services du Département de Seine et Marne ; Direction de l'environnement et de l'aménagement du territoire nous informant du démarrage de l'étude « Faune et Flore » sur le périmètre du projet.

Effectifs scolaires :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des prévisions d'effectifs scolaires pour la rentrée scolaire 2019 :

	2018 / 2019	2019 / 2020
ECOLE MATERNELLE	228 enfants	230 enfants
ECOLE ELEMENTAIRE	353 enfants	357 enfants
TOTAL	580 enfants	587 enfants

Débat National :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales relatif au débat National : 16132 communes avaient ouvert un « cahier citoyen ». Guignes faisait partie de ces communes.

AEDE :

Monsieur le Maire salue la participation des résidents de l'AEDE à la journée du 17 Mars 2019 « Défi pour l'environnement » à la ZAC de la pièce du Jeu.

VERMILION REP SAS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur le Directeur Production France de VERMILION, nous précisant que la raffinerie de Grandpuits est fermée pour une durée indéterminée suite à un incident sur un oléoduc en Ile de France reliant le port du Havre à ladite raffinerie.

Le transport va donc devoir s'effectuer par camion.

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) :

Pour le concours annuel de l'ONACVG, la commune a donné 6 médailles de la ville et 9 dictionnaires.

Projet de construction de la gendarmerie :

Monsieur le Maire précise que tous les éléments du dossier ont été transmis aux bailleurs sociaux, et nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Cérémonies :

La cérémonie de l'appel du Général de Gaulle le 18 Juin, et la commémoration des « Morts pour la France » en Indochine auront lieu le 18 Juin 2019 à 19h15.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 20h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 22 MAI 2019

Jean BARRACHIN
Maire